

TARIF DES COMMISSIONS T.T.C

Applicable à compter du 01/01/2024

1. VENTES

LOCAUX A USAGE D'HABITATION

De 1 € à 50.000 € honoraires de 6 000 € TTC
50 001 € à 60 000 € honoraires 7 000 € TTC
60 001€ à 100 000€ honoraires de 8 000 € TTC
100 001 à 150 000€ honoraires de 9 000 € TTC
Au-delà de 150 001€ honoraires de 7 % TTC

TVA incluse aux taux en vigueur sauf remise commerciale.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et ils comprennent les prestations de visite de négociation et constitution du dossier de vente.

TERRAINS

- 10 % du prix de vente (honoraires minimale de 5.000 €)

2. LOCATIONS

LOCATION A USAGE D'HABITATION

VISITE, CONSTITUTION DOSSIER ET REDACTION DU BAIL

- Honoraires de 8 €/M²* pour le propriétaire
- Honoraires de 8 €/M²* pour le locataire
 - Etat des lieux
 - Honoraires de 5 €/M²* pour le propriétaire
 - Honoraires de 5 €/M²* pour le locataire

**surface habitable*

ZONE	BAILLEUR	LOCATAIRE
<i>Très tendue</i>	<i>12€/m²*</i>	<i>12/m²*</i>
<i>Tendue</i>	<i>10€/m²*</i>	<i>10/m²*</i>
<i>Autres</i>	<i>8€/m²*</i>	<i>8/m²*</i>

3. ESTIMATIONS SANS MANDAT

- Facturation forfaitaire de 200 € TTC concernant succession, dossier de surendettement, tutelle etc... sauf gratuit avec mandat de mise en vente (à l'exception de remise ponctuelle).

4. BUREAUX – LOCAUX COMMERCIAUX – COMMERCE

- Honoraires de 10% du prix de vente honoraires minimale de 6 000€ TTC.